

**MAIRIE de MIJOUX**  
Rue Dame Pernelle  
01410 Mijoux

# Conseil municipal de Mijoux

## Procès verbal

### Séance du 21 octobre 2020

**Présents :**

Comoy Denise, Maire  
Melot Patrice, Legay Guillaume, Juhen Sébastien, adjoints  
Couturier Marie-Claude, Viallet Martine, Julliard Dominique, Jeannin Stéphane, Joly Jean-François, Giroud Jérôme, Conseillers

**Absent excusé :**

Grosgrurin Christian, donne pouvoir à Joly Jean-François

**Intervenant extérieur (pour le point 1) :**

Rossero Jean-Louis, représentant l'ONF

**Secrétaire de séance :**

Viallet Martine

Mme Le Maire débute la séance en rendant hommage à Samuel Paty enseignant récemment décapité par un terroriste, un moment de recueillement est dédié à sa mémoire.

#### **I. Présentation de L'ONF par Jean-Louis Rossero technicien forestier territorial**

Jean-Louis Rossero est en charge de la gestion de notre forêt communale depuis 1999

Rappel que le code forestier est en vigueur depuis 1827 et article L211-1

Notre commune dispose de 535Ha dont 138Ha à la Vattay, 246Ha au Chalet, et les Platières 159Ha

Recette estimée à 52 600€/an

Dépense estimée à 9 150€/an

Bilan plus de 39 000€/an

S'ensuivent diverses questions sur la surveillance, état de nos forêts, droit d'affouage, diversification des plantations, arbres morts.

M. Rossero JL, invite les élus à venir sur le terrain pour constater de la bonne qualité des bois, les limites, le martelage...

#### **II. Vote du règlement intérieur**

Demande de modification de l'article 9 du règlement en ce qui concerne le nombre de jours francs entre les convocations du Conseil Municipal et celui des commissions fixé à 5 jours (exemple de la commission urbanisme, où, afin de respecter les délais liés à l'urbanisme, ce pourrait être une trop forte contrainte) ; il est proposé l'ajout de « si possible » à côté de la mention des 5 jours.

Une question est posée sur la nécessité de comptes-rendus systématiques des commissions. Aucune modification n'est apportée au projet sur ce point, en raison de l'importance des comptes-rendus pour le bon fonctionnement des commissions et le suivi de leurs travaux. Par contre, il est convenu de plus de flexibilité sur la personne qui devra le rédiger (pas forcément le vice-président).

Une mise au point est demandée sur la fréquence du recours à la visio-conférence pour les commissions, le projet sera modifié pour mentionner que ce recours doit conserver un usage occasionnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ces modifications apportées à l'article 9 du règlement intérieur.

### **III. Vote des tarifs cantines, Panier repas pour enfants allergiques, et ouverture d'un service repas pour personnes âgées.**

Mme le maire explique que le tarif repas de la cantine n'a pas subi de réactualisation depuis quelques années et que le coût de refacturation aux parents est inférieur au coût de facturation par le prestataire Mille et un repas.

Mme le maire rappelle que réglementairement il est interdit de facturer à perte.

Une proposition d'une refacturation à 4<sup>€</sup> 60 est soumise au vote.

Mme Le Maire indique qu'un élève allergique bénéficie d'un service de réchauffement du repas et surveillance le temps du repas, sa nourriture étant fournie par ses parents. Les élus souhaitent spécifier que ce service est uniquement mis en place pour un repas allergique ou régime médical.

Après échanges une proposition de la facturation de ce service à 1€ est soumise au vote.

Mme le maire souhaite mettre en place un service repas, articulé avec la cantine scolaire, pour les personnes âgées, puisqu'une demande a été adressée en mairie pour une personne âgée dépendante.

Le conseil municipal approuve cette initiative avec l'étendue de ce service proposé aux personnes âgées de la commune de Lajoux (uniquement dans la partie jouxtant le village). Les repas seront fournis par l'entreprise Mille et un repas en charge des repas de la cantine, et fonctionnera uniquement le lundi mardi jeudi et vendredi et hors vacances scolaire. La livraison depuis l'école sera faite par le personnel communal.

Ce service sera mis en place de manière expérimentale avec un bilan dans 3 mois permettant d'évaluer avec plus de recul la gestion de ce service en matière de coût, fonctionnement...

Après de nombreux échanges une proposition de facturation à 8€50 est soumise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'augmentation du tarif repas cantine à 4€60.
- accepte une facturation du service repas allergique ou régime médical à 1€.
- accepte une facturation du service repas pour les personnes âgées à 8€50.

### **IV. Abandon des poursuites en rapport à la mise aux normes accessibilité**

Mme le maire souhaiterait abandonner les recours déposés sous le mandat précédent contre les arrêtés préfectoraux imposant à la commune une amende suite aux retards à la mise aux normes d'accessibilité aux handicapés (5000€ par bâtiment communal). La préfecture a déjà accepté de retirer trois des arrêtés compte-tenu que la nouvelle municipalité a engagé des travaux sur les bâtiments en question ; restent essentiellement les amendes pour la Bussode ; la préfecture a indiqué que, si la commune renonçait à son recours, elle lui accorderait des délais pour réaliser les travaux de mise aux normes. Mme La Maire souhaite abandonner les poursuites afin d'aplanir les relations

avec la préfecture et ainsi gagner en flexibilité pour la réalisation des travaux. La mairie a d'ailleurs déjà débuté des petits travaux pour la mise en accessibilité sur les autres bâtiments.

Les élus souhaitent connaître les coûts d'avocat engagés par la procédure qui avait été lancée sous la précédente mandature ; ils souhaitent aussi que l'adresse mail qu'aurait utilisée la préfecture et qui, selon la mairie, ne serait plus utilisée depuis longtemps, soit immédiatement supprimée s'il s'avérait qu'elle existait encore.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'abandon des poursuites.

#### **V. Vote pour la mise en place d'un défibrillateur**

Mme Couturier Marie-Claude et M. Joly Jean-François ont rendu compte de leur étude sur les défibrillateurs et rappellent le caractère obligatoire de la mise en place d'un défibrillateur au sein du village compte-tenu du classement de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les offres ont été présentées, Mme le maire souhaite, pour le choix du défibrillateur, que le conseil suive l'avis de la commission qui a étudié les offres, compte-tenu de l'implication des élus dans l'étude technique et de leurs échanges sur ce point avec les commerciaux.

Des interrogations ont porté sur l'emplacement et le nombre,

Le hameau des Sept fontaines dispose du centre de secours des pompiers et celui des Mars peut disposer du défibrillateur mis en place à Lélex.

Le lotissement de la Mainaz est un lotissement privé ; par ailleurs il devrait pouvoir disposer du défibrillateur des remontées mécaniques

La Vattay a seulement une forte influence l'hiver et peut donc disposer de celui existant au poste de secours.

Il convient de mettre en place le défibrillateur au cœur du village avec un accès simple pour tous.

Le lieu de la mairie est retenu.

Une promotion en lien avec le SDIS afin de sensibiliser un large public est suggérée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'achat du défibrillateur, modèle ZOLL AED 3 entièrement automatique avec électrodes pour enfants.

Cet achat sera inscrit au budget 2021, mais la commande passée sans attendre.

Mme Couturier devra transmettre le devis retenu pour signature.

Une subvention de la Fondation CNP sera sollicitée avant le 31 octobre.

#### **VI. Proposition d'un nouveau titulaire pour le SIEA**

M. Grosгурin Christian, actuellement titulaire au SIEA, a des difficultés, par sa situation professionnelle, à se libérer pour se rendre aux réunions de cet organisme, qui ont lieu dans la journée à Bourg-en-Bresse. Mais il souhaite rester impliqué dans ce domaine au vu des ses compétences en technologies de communication.

Afin de maintenir une étroite collaboration avec le SEIA, il convient de désigner un élu plus disponible.

Une proposition est faite de nommer M. Melot Patrice en tant que titulaire, et M. Grosгурin Christian en tant que suppléant, à la place de M. Giroud Jérôme qui accepte de renoncer à cette fonction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la nomination de M. Melot Patrice en tant que titulaire du SIEA et M. Grosгурin Christian en tant que suppléant à la place de M. Giroud Jérôme.

**VII. Vote pour l'annulation de la délibération sur la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit « La poste » au groupe Vinci**

Point ajourné

**VIII. Vote sur le montant de la taxe d'aménagement**

M. Juhen Sébastien explique que le taux de la taxe d'aménagement dans la commune est actuellement à 2% et a été ramené à 1 % dans la zone prévue pour un projet à La Poste et qu'il est très largement inférieur au taux des communes avoisinantes (allant de 3 à 5 %). Une éventuelle révision du taux doit se faire le 30/11 de l'année pour application au 1/01 suivant.

Une proposition à 4% est soumise sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette proposition a recueilli l'aval des commissions Finances et Urbanisme-développement durable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le taux de la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire de la commune.

**IX. Demande pur l'achat du local prison**

M. Dominique Julliard se retire et indique ne pas prendre part aux discussions et votes sur ce point, la demande émanant d'un membre de sa famille.

Mme le Maire souhaite ajourner ce sujet dans l'attente d'une évaluation de la valeur du bien par le service du Domaine.

En réponse à une question sur l'attitude des services du Domaine sur les demandes d'évaluation émanant des petites communes (pour lesquelles leur saisine n'est plus obligatoire), Mme Viallet indique que, dans l'Ain, le Domaine continue à faire des évaluations facultatives (vérification faite auprès du directeur départemental des finances publiques).

Le point est ajourné dans l'attente de l'avis du Domaine.

**X. Points divers**

***1/ Réception d'une proposition de convention d'assistance par la société OPUS Promotion***

représenté par M. Azzola, afin d'entrer en négociation avec le groupe Vinci sur le projet de la Poste. Mme le maire informe le conseil de la réception de cette proposition, avec un montant pour cette prestation de 70 000€, dont la moitié à payer à la signature de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne donne pas suite à la proposition de la société OPUS Promotion.

***2/ Mme le Maire a signé un devis avec la société Darmouche pour le pompage d'une cuve à fioul restée en attente à l'ancienne école à la suite des travaux engagés il y a quelques années pour la bibliothèque.***

Il n'y plus de chaudière dans ce bâtiment, le fioul sera reversé dans la cuve de l'école primaire et autre bâtiment en fonction de la quantité pompée.

***3/ M. Joly J.F. souhaite que l'on étudie la sécurité routière de manière générale sur le bourg et ses hameaux. Mme le maire demande à la commission compétente notamment pour la voirie de mettre prochainement ce point à son ordre du jour.***

***4/ Mme Viallet Martine rappelle que, comme elle en a fait l'expérience récemment, les services de secours s'étonnent de l'absence de numérotation des rues. Mme la maire confie à la commission compétente notamment pour l'école, la communication, de se pencher sur le sujet.***

5/ M. Julliard Dominique indique que, à l'approche de la saison d'hiver, il convient d'examiner rapidement *l'organisation du déneigement*.

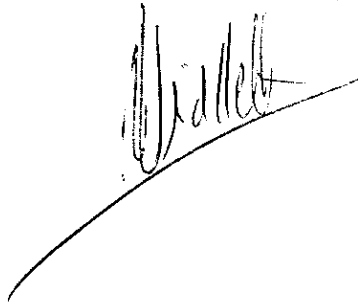
Mme le maire demande à la commission voirie de travailler sur ce point.

6/ M. Juhen Sébastien évoque, suite à l'assemblée générale du lotissement de la Mainaz, un problème d'accès de la part des pompiers en hiver à une partie du lotissement. Le sujet n'étant pas de compétence communale, le conseil suggère aux responsables du lotissement de se rapprocher directement des pompiers (de Gex) sur ce sujet et de le tenir au courant de l'évolution de ces discussions.

Mme le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 18 novembre 2020 18h30.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire de séance Mme Viallet Martine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Viallet', is written over a long, sweeping horizontal line that curves downwards from left to right.